

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations clés pour les investisseurs essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Swiss Life Funds (F) Equity ESG Europe Minimum Volatility

Catégorie de parts : C (ISIN : FR0010074914)

Ce produit est agréé dans le pays suivant : France et autorisé également dans les pays suivants : Allemagne, Suisse.

Initiateur du produit : Ce produit est géré par Swiss Life Asset Managers France, une filiale du groupe Swiss Life, qui est réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et agréé dans le pays suivant : France. L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est responsable de la supervision de Swiss Life Asset Managers France pour ce qui relève du présent Document d'informations clés. Pour plus d'informations sur ce produit, veuillez-vous reporter à l'adresse <https://fr.swisslife-am.com> ou appeler le +33 1 45 08 79 70.

Ce document d'informations clés est daté du 1 janvier 2023.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de type Fonds Commun de Placement (FCP)

Classification : Actions Internationales.

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance spécifique.

Swiss Life Asset Managers France est en droit de résilier le produit de manière unilatérale. La société de gestion se réserve le droit de procéder à tout changement ou mutation susceptible de conduire à la fusion, scission ou la liquidation de votre produit.

Objectifs

L'objectif d'investissement du fonds est d'obtenir un rendement, net de frais de gestion, supérieur à celui de son indicateur de référence, MSCI Europe Minimum Volatility (EUR), sur des périodes glissantes de 5 ans. A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères ESG de manière systématique.

Le produit est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

La stratégie d'investissement du fonds repose une sélection des titres selon une méthodologie de type minimum variance qui vise à obtenir la combinaison de titres dont le risque de volatilité ex-ante est faible compte tenu de l'univers de départ et des conditions de marché. Le modèle mathématique qui permet la sélection des titres est basé sur des contraintes de constructions qui se listent de la manière suivante : détention minimum et maximum par titres (entre 0,1% et 4% de l'actif net), liquidité des titres (pas plus de 5% du volume moyen constaté depuis 4 semaines), univers d'investissement restreint aux titres de la zone Euro et rebalancement mensuel.

Cette stratégie est associée à une gestion ISR de type « best-in-universe » visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. Des filtres extra-financiers sont par ailleurs appliqués : exclusions (i) des entreprises impliquées dans la construction, le développement et l'achat d'armes controversées, (ii) des entreprises dont le revenu dépend à plus de 10% du charbon thermique, (iii) des titres dits très controversés selon la méthodologie de qualification de MSCI, fournisseur de recherche extra-financière du fonds. En plus des exclusions spécifiques, le processus d'investissement du fonds repose sur une approche en amélioration de la notation ESG (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des émetteurs affichant les plus faibles niveaux de notation). En complément, une règle d'amélioration de deux indicateurs extra-financiers portant sur l'empreinte carbone et la rémunération ESG est appliquée. Ces indicateurs doivent être surperformés et font l'objet d'un suivi particulier. La prise en compte des critères ESG couvre au moins 90 % du portefeuille (en nombre d'émetteurs).

Le fonds est investi à hauteur de 75% minimum de son actif net dans des actions des pays de l'UE, Royaume-Uni, Suisse et Norvège et pour 20% maximum dans des valeurs d'autres pays (notamment se trouvant dans les zones géographiques suivantes : l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Afrique), principalement dans des moyennes (entre 1 et 5 milliards d'euros) et grandes capitalisations (supérieures à 5 milliards d'euros), sans contraintes sectorielles, ainsi que dans des titres assimilés à des actions. L'investissement dans des valeurs de petites capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros) est limité à 10% de l'actif net du fonds.

Le niveau d'exposition au risque actions ne sera jamais inférieur à 75% et jamais supérieur à 140%. Il sera généralement proche de 100%. L'exposition au risque de change est limitée à 100% maximum de l'actif net du fonds. Pour la gestion de sa trésorerie et dans la limite de 10% de son actif net, le fonds peut notamment détenir des titres de créance négociables dont la durée de vie est en moyenne inférieure à 3 mois.

Pour la gestion de sa trésorerie et dans la limite de 10% de son actif net, le fonds peut notamment détenir des titres de créance négociables dont la durée de vie est en moyenne inférieure à 3 mois.

Instruments dérivés : autorisés dans la limite de 100% maximum de l'actif net du fonds. Le gérant peut, de manière discrétionnaire, par le biais de futures, options et swaps, exposer et/ou couvrir le portefeuille aux/contre les risques actions, ou le couvrir contre le risque de change.

OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger : 10% de son actif en OPCVM de droit français ou européen.

Opérations d'emprunts et cessions temporaires de titres : prêts et emprunts de titres autorisés jusqu'à 30% de l'actif net.

Emprunts d'espèces : jusqu'à 10% de l'actif net.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour ouvré.

Les dividendes ne sont pas destinés à être distribués. Tout revenu dérivé du produit est réinvesti.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs, sous réserve qu'ils n'aient pas la qualité de « US person ».

Dépositaire du produit : SwissLife Banque Privée

Informations supplémentaires sur le produit

De plus amples informations sur le produit, un exemplaire du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur et les dernières valeurs liquidatives des parts peuvent être obtenus gratuitement en français, allemand à l'adresse <https://fr.swisslife-am.com> ou auprès du siège social de Swiss Life Asset Managers France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Il indique la probabilité que le produit perde de l'argent en raison des fluctuations des marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Cette classification évalue les pertes potentielles liées aux performances futures à une classe de risque moyenne, et de mauvaises conditions de marché sont moyennement susceptibles d'avoir un impact sur notre capacité à vous payer.

Autres risques importants pour le produit non inclus dans l'indicateur synthétique de risque : risque de liquidité, risque de contreparties, d'autres risques pourraient être engendrés : le risque opérationnel, le risque de garde, le risque de solvabilité, etc. Veuillez-vous référer au prospectus pour obtenir de plus amples informations.

Ce produit n'inclut aucune protection contre les risques de baisse future des marchés, vous pourriez donc perdre tout ou une partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser ce qui est dû, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts que vous payez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. Les évolutions futures des marchés sont incertaines et ne peuvent pas être prévues avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions illustre ce que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 années
Exemple d'investissement : EUR 10 000			
Scénarios			
Minimum		Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen chaque année	2 850 EUR -71,5%	2 970 EUR -21,6%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen chaque année	8 690 EUR -13,1%	8 690 EUR(*) -2,8%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen chaque année	10 210 EUR 2,1%	11 960 EUR(*) 3,6%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen chaque année	11 850 EUR 18,5%	14 360 EUR(*) 7,5%

(*) Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et août 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre juillet 2014 et juillet 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2012 et octobre 2017.

Que se passe-t-il si Swiss Life Asset Managers France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas d'insolvabilité de Swiss Life Asset Managers France (la « Société de gestion »), les actifs du produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. Les actifs du produit sont conservés par SwissLife Banque Privée (le « Dépositaire »). Toutefois, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'une personne agissant en son nom, le produit peut subir une perte financière. Ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs de ceux du produit. Le Dépositaire sera également responsable envers le produit et les investisseurs de toute perte découlant, entre autres, d'une négligence, d'une fraude ou d'un manquement intentionnel de sa part à remplir correctement ses obligations (sous réserve de certaines limitations). En cas de défaillance de la Société de gestion ou du Dépositaire, il n'existe aucun système de compensation ou de garantie pour les investisseurs.

L'investissement dans le produit n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Voici notre supposition :

- La première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit enregistre la performance indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 années
Coûts totaux	539 EUR	1 598 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,5%	3,1% par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,7% avant déductions des coûts et de 3,6% après cette déduction.

Nous pouvons partager une partie des coûts avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'elle vous fournit. Elle vous informera de ce montant.

Ces chiffres comprennent les frais de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (3,0% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des frais de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,0% du montant que vous payez lors de l'entrée dans cet investissement. Cela inclut des coûts de distribution de 3,0 % du montant investi / 300 EUR. C'est le montant maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vendra le produit vous informera du montant réel.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit pourrait le faire.	Aucun
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou charges d'exploitation	1,8% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	170 EUR
Coûts de transaction	0,7% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achèterons et vendrons.	69 EUR
Coûts accessoires prélevés dans des conditions spécifiques		
Commissions liée au résultat	Aucune commission de performance n'est due au titre de ce produit.	Néant

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimum recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre produit à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez recevoir moins que prévu si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

Votre demande de rachat s'effectuera sur la base de la dernière valeur liquidative établie après la date limite de centralisation des rachat (soit à cours inconnu). Elle est reçue au plus tard avant 15h00 (heure de Paris) à la date d'établissement de la valeur liquidative, étant précisé que le délai de règlement des rachats des parts - soit le délai entre la date limite de centralisation de rachat et la date de règlement des rachats, est de 2 jours.

Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service Client au +33 1 45 08 79 70, à l'adresse suivante reclamation@swisslife-am.com, ou par courrier à Swiss Life Asset Managers France, Service Client - Réclamation, 153 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS. Dans le cas où suite à vos différents échanges, vous estimez que la réponse apportée n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de l'Autorité des marchés financiers : 1. Par courrier adressé à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2 ; 2. Depuis le formulaire électronique accessible sur le site Internet de l'AMF : <http://www.amf-france.org>.

Autres informations pertinentes

Les documents légaux ainsi que le rapport ESG sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site internet : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home.html>.

Le fonds promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27/11/2019 et bénéficie du label ISR (référentiel du label ISR français publié le 23/07/2020).

Des informations sur les performances passées du produit sont disponibles à l'adresse https://funds.swisslife-am.com/documents/Past_Performance/FR/HST_PERF_FR0010074914_fr.pdf. Les données de performances passées sont présentées pour 10 années.

Les calculs de scénarios de performance mensuels précédents du produit sont disponibles à l'adresse https://funds.swisslife-am.com/documents/Scenario_Performance/FR/SNR_PERF_FR0010074914_fr.pdf.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à notre site internet, l'ensemble de la documentation légale y figure. Le présent document sera mis à jour au minimum une fois tous les 12 mois.